



Commission Administrative Paritaire catégorie B

DECLARATION LIMINAIRE

Du jeudi 29 octobre 2026.

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Commissaires,

Lors de cette CAP nous traiterons les dossiers suivants : 1 refus de titularisation, 4 recours CREP, 2 prolongations de stage et 1 refus de télétravail.

L'UNSA Défense demande un plus grand respect dans les délais de traitement des dossiers. Des demandes de recours CREP seront traitées en fin d'année 2026. Le traitement n'est pas cohérent vis-à-vis d'objectifs qui ont pour échéance la même année.

L'UNSA Défense déplore des recrutements pour lesquels les agents se trouvent en inadéquation entre les compétences réclamées dans la fiche de poste et la réalité du terrain. L'agent ne doit pas être la victime des objectifs définis par l'employeur. Les employeurs doivent être conscients de l'engagement et des conséquences humaines qu'ils engagent.

L'UNSA Défense regrette une nouvelle fois que des dossiers soient traités en CAP alors qu'ils pourraient être résolus en amont. Une réflexion sur l'organisation et le traitement des dossiers pourrait être envisagée.





L'UNSA Défense réclame un dégel et un rattrapage du point d'indice. Le point d'indice est gelé à 4,92 € depuis le 1er juillet 2023. Depuis 2000, les prix ont fortement augmenté. S'il avait suivi l'inflation, le point vaudrait aujourd'hui 6,50€, soit 32 % de plus (Rapport du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale du 16 septembre 2026). Concrètement, un agent à l'indice majoré 400 perd environ 500 € net par mois, soit plus de 6 000 € par an. Cette perte touche tous les fonctionnaires.

L'UNSA Défense souhaite attirer votre attention sur plusieurs questions qui touchent directement la place des personnels civils de catégorie B au sein de notre ministère. Alors que les ambitions du ministère des Armées ne cessent de croître, que les organisations évoluent et que les exigences opérationnelles se renforcent, nous devons nous interroger sur la manière dont les compétences, les responsabilités et l'engagement de nos agents sont réellement pris en considération. Dans de nombreux services, les agents de catégorie B absorbent une charge de travail considérable : ils compensent les vacances de postes, les difficultés de recrutement et parfois les insuffisances d'effectifs dans les autres catégories professionnelles. Pour assurer la continuité du service, ils prolongent leurs journées, multiplient les sollicitations et prennent en charge des tâches qui dépassent progressivement le périmètre de leurs fonctions.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Commissaires, nous vous remercions pour votre écoute et nous espérons des échanges fructueux dans l'intérêt des agents et dans le respect de cette CAP qui se mobilise pour porter les valeurs de notre ministère.

